

**EXTRAITS DE COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CLERMONT-SOUBIRAN
SEANCE DU : 25/01/2018**

**1 - Amortissement des fonds de concours 2011 et 2013 – Régularisation
(délibération n° 01/2018)**

Les amortissements des fonds de concours versés en 2011 et 2013 n'ont pas été comptabilisés durant les exercices antérieurs. Il convient de régulariser ces opérations par le biais du compte 1068 en autorisant le receveur municipal à comptabiliser les écritures d'ordre non budgétaire suivantes :

comptes	débit	crédit
1068	2 155,11	
28041582		1 295,19
2804421		859,92
Total		2 155,11

Les biens concernés par cette régularisation sont les suivants :

comptes	biens concernés	n° inventaire	montant de la régularisation
28041582	Subv enfouissement réseau télécom Lasnevres	1014-17	1 295,19
2804421	Opération 2013	NC	859,92
Total			2 155,11

**2 - Autorisation donnée au Maire pour signature Nouvelle Convention
« Accompagnement numérique » (délibération n° 02/2018)**

Dans le cadre, d'une refonte en profondeur de l'offre informatique et numérique du CDG 47, la nouvelle formule « Accompagnement numérique des collectivités » prend la forme d'une convention cadre venant définir le contenu de services compris dans 5 forfaits :

- Forfait Métiers
- Forfait Métiers et Communication
- Forfait Hébergé
- Forfait Technologie
- Forfait Technologie Plus

Dans notre situation, il nous faut souscrire au forfait Métiers.

Dans ce cadre, la tarification proposée varie en fonction de *notre strate de population ou d'agents* selon les mêmes critères de classement et de progression que dans la convention « Logiciels métiers » existante. Les différents coûts sont précisés dans l'annexe n°2 de la convention.

Il est proposé au Conseil Municipal de Clermont-Soubiran :

- d'adhérer à la convention « Accompagnement Numérique » proposé par le CDG 47,
- d'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 1 173 euros correspondant au forfait « *Métiers* »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment l'annexe n°3 en cas de besoins complémentaires,
- d'autoriser le paiement des prestations complémentaires sollicitées sur la base de l'annexe n°3.

3 – Ordinateur Mairie

Après étude des différents devis pour l'achat d'un ordinateur pour la mairie, la proposition de SABI est retenue.

La Sté SABI se mettra en relation avec le service informatique du CDG afin de procéder à la mise en place de l'ordinateur.

4 - panneau mural

Mr le Maire propose qu'un panneau mural d'informations soit installé dans le hall d'entrée de la mairie. Avis favorable du Conseil.

5 - Voirie

Des devis de réfection de chemins ruraux établis par DETP sont présentés au Conseil.

CR Canselbas : 11 835 € HT

CR La Tourrasse : 1 606 € HT

Avis favorable du Conseil.

6 - Autorisation donnée au Maire pour lancement procédure d'appel d'offres pour le choix d'un bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre – Aménagement Entrée du Bourg (délibération n° 03/2018)

Dans le cadre des futurs travaux d'aménagement d'entrée du bourg, il y a lieu de l'autoriser à lancer une procédure d'appel d'offres (article 27 du Code des Marchés Publics) pour le choix d'un bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre.

Parallèlement, le CAUE 47 sera sollicité pour que des exemples d'aménagements nous soient proposés.

7 – Parvis devant mairie

Le Conseil détermine le choix de la pierre qui sera posée sur le parvis devant la mairie.

En ce qui concerne l'éclairage, deux options sont posées. L'appel d'offres sera déposé avec les deux options retenues. Il conviendra de demander les références des deux éclairages au maître d'œuvre.

8 - dénomination et numérotation des voies

Une commission composée de JC. Fournier, C. Zorzenone, G. Depasse et JC. Vitrac est composée.

Mr le Maire présente au Conseil une simulation tarifaire de 4 200 € HT. Des informations complémentaires seront demandées à la Poste en ce qui concerne les options incluses ou non.

9 – Subvention 2018 – La Croix Rouge (délibération n° 04/2018)

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

A l'unanimité,

- Décide de verser une subvention de 100 € à La Croix Rouge Française, afin de les soutenir dans leurs actions auprès des plus démunis.

La dépense sera inscrite à l'article 6574 du BP 2018.

10 ~ Subvention 2018 – ADMR Puymirol (délibération n° 05/2018)

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

A l'unanimité,

- Décide de verser une subvention de 572 € à l'ADMR Puymirol.

La dépense sera inscrite à l'article 6574 du BP 2018.

11 ~ Engagement de principe – Programme RENO'AQT - Rénovation de l'ancien presbytère pour création de deux logements (délibération n° 06/2018)

Mr le Maire informe le Conseil du dispositif Réno'acqt (Dispositif d'animation du Programme de rénovation énergétique de l'Habitat) porté par la Région Nouvelle Aquitaine qui favorise et accompagne les particuliers et les communes rurales dans le lancement de travaux de rénovation énergétique sur leur patrimoine consacré à l'habitat afin de réhabiliter thermiquement des logements.

Ceci concerne plus particulièrement le projet de travaux du Presbytère de Coupet pour la création de deux logements.

Mr le Maire fait part au Conseil des modalités d'instruction (pré-diagnostic des besoins, étude de faisabilité, possibilité prêt auprès de la CDC à taux préférentiel, délibération à adopter et dépôt dossier auprès de la Région comprenant étude de faisabilité et plan de financement). La suite de notre projet avec la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière par logement, implique l'engagement de principe de la part de la commune à réaliser le programme d'investissement indiqué ci-dessus.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal son habilitation à émettre un engagement de principe sur la réalisation de ce projet afin qu'il puisse être inscrit dans le dispositif Réno'Aqt.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,
A l'unanimité,
Habilite Mr le Maire à émettre un engagement de principe sur la réalisation du projet indiqué ci-dessus.**

Questions diverses :

Il semblerait d'après JC. Fournier qu'il y ait un problème de climatisation à la salle des fêtes. Il conviendra d'y remédier.

JC. Fournier signale à nouveau un problème de stagnation d'eau dans le fossé situé derrière son habitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.